



**Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



**Procès-verbal
Séance du mardi 21 juin 2016 à 20 h.00
Réfectoire du collège de La Planta**

Présences :	MM. ALLEMANN Yves, APOTHELOZ Sébastien, CHAPUIS Olivier, SEYDOUX Jérémie, TARDO Lorenzo, GABRIEL Stéphane, et SIEBER Didier, Mmes LAABAR Loubna, WILLI Corinne, MILOSEVIC Ana, PROBST Maria Cristina, ROCHAT Corinne, ZINDLER Karin, HALDEMANN Camille, FAVRE Oriella, MERMINOD Anne
Invitée :	Mme MERMINOD Anne
Excusés :	Mmes CHRISTEN-SUMI Silvie, HALDEMANN Camille, GOLAZ Anne-Lise, M. MICHEL Patrick, KHAMLICHI Saïd
Absent :	M. SALIS Nicolas
Procès-verbal :	Mme MAYERAT Valérie

1. Bienvenue

M. Yves Allemand ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

2. Liste de présence

Conformément ci-dessus.

Mme Anne Merminod, Municipale de St-Sulpice, qui reprendra la présidence du Conseil d'établissement lors de la prochaine législature, est présente afin de voir comment se déroulent ces séances.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Travail de prévention sur l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux

Point de situation de M. Didier Sieber à son arrivée, après deux semaines. Il a eu des petits soucis avec des groupes WhatsApp : élèves, parents, enseignants; ils ont aussi eu un souci avec périscope : application permettant de transmettre en direct des images partout dans le monde, et un petit jeu s'est déroulé parmi les élèves vaudois, qui consistait à filmer un enseignant et le challenge était de le faire craquer le plus vite possible et l'autre challenge était de le filmer le plus longtemps possible sans être vu. C'était extrêmement difficile de voir ça car il faut être inscrit sur tweeter et la vidéo dure 24 heures.

Heureusement Chavannes n'a pas été un des établissements les plus touchés. Il a été décidé avec l'ensemble des directeurs vaudois de sanctionner très sévèrement les élèves qui se feraient attraper sur périscope et la sanction était de 3 jours de suspension et d'inciter l'enseignant à porter plainte (la plainte porte sur le droit à l'image), ce qui a été fait, car ils ont eu un cas; l'élève a eu 3 jours de suspension et l'enseignante a porté plainte.

La police est au courant que depuis début janvier, périscope est arrivé sur le territoire vaudois mais ils n'ont rien vu à Chavannes.

Il est difficile d'interdire les enfants à utiliser leur smartphone puisque dans la vie de tous les jours, ils voient leur parent prendre des photos et les mettre directement sur facebook. Il y a bien plus que les élèves à éduquer.

M. Didier Sieber a décidé de travailler très sérieusement sur une prévention globale, certainement sur 2 ans, la PolOuest est déjà en appui, ce qui donnera lieu à des préventions dans les classes, une journée pédagogique pour les enseignants et des conférences pour les parents. Il faut rendre les gens attentifs sur cette problématique car la violence à l'école est directement liée à ça.

Mme Karin Zindler demande si les enfants ont le droit d'utiliser les portables à la récréation. M. Didier Sieber répond qu'ils n'ont pas le droit de l'utiliser dans tout le périmètre scolaire. Par contre, les professeurs ne peuvent pas les confisquer pendant une longue période, il est également interdit de mettre des brouilleurs selon la loi fédérale et ils n'ont pas le droit de regarder le contenu d'un téléphone portable, car c'est de la sphère privée. Il est rappelé aux élèves qu'ils doivent éteindre leur portable et les enseignants peuvent simplement les confisquer un petit moment.

Mme Karin Zindler propose que les élèves mettent leur portable dans une boîte au début du cours et qu'ils les reprennent à la fin. M. Didier Sieber dit que c'est une idée mais ça poserait problème avec les élèves de secondaire car ils passent d'une classe à l'autre et les oublierait ; lorsqu'il était enseignant, M. Sieber dit que certains élèves arrivaient avec deux portables.

M. Sébastien Apothéloz soulève la question des problèmes avec les groupes WhatsApp et demande si le corps enseignant a reçu des consignes particulières ? M. Didier Sieber dit que certaines classes, surtout les secondaires, ont reçu une circulaire livrée par le canton sur le problème périscope.

M. Olivier Chappuis demande s'il y a des enseignants qui utilisent leur portable pendant les cours et demande s'il y a des consignes ? Un parent dit qu'il a eu un retour de son enfant comme quoi la maîtresse aurait utilisé son portable pendant un travail écrit.

Mme Loubna Laabar dit qu'avec M. Didier Sieber ils ont souvent abordé cette problématique d'internet et aussi au niveau de la Commune sur les groupes WhatsApp. Les enfants sont très tôt confrontés à des images violentes, de ce qui se passe sur la planète etc... Tous les parents doivent avoir le même discours, et ne plus laisser leurs enfants utiliser leur portable tard le soir. Il faudrait aussi sensibiliser les parents sur ces problèmes, ça peut aider car c'est pour le bien-être de l'enfant.

Mme Corinne Rochat passe l'information que la ville de Lausanne a créé une campagne qui s'appelle "écran total". Il s'agit d'une conférence de deux jours au théâtre de l'Arsenic les 10 et 11 septembre 2016. Il faut encourager les enseignants à y aller, car ils ont bien réfléchi à de multiples interventions. Il y aura le champion du monde de raqueur et proposera de raquer les smartphones des familles qui viendront avec leurs enfants, des blogueurs, des concours, etc. Il y aura également des conférences dans des communes du canton de Vaud où participera un spécialiste des addictions du CHUV traitant les aspects néfastes des téléphones portables sur la santé. Ces conférences permettraient de sensibiliser les parents sur l'atteinte à la santé que peut provoquer un wifi proche d'une chambre d'enfant.

M. Stéphane Gabriel dit que les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année ne sont pas encore confrontés à ce genre de problème. La plupart de ses élèves ont des téléphones portables mais que des consignes leur sont données qu'ils ne doivent pas le sortir en classe ni pendant la récréation.

Mme Maria Cristina Probst dit qu'il a été prouvé que les écrans sont très mauvais pour la qualité du sommeil. Lorsque l'enfant est sur son smartphone jusqu'à 23h00, il y a réellement un impact sur son sommeil et il y a beaucoup de gens qui ne le savent pas.

M. Didier Sieber mentionne que lors des réunions des parents d'élèves, la fréquentation des parents dans les classes où ils en auront le plus besoin, est extrêmement faible.

Mme Corinne Rochat dit que si les enfants créent une exposition par exemple sur ce thème, les parents auront toujours du plaisir à venir voir. En général ils se déplacent volontiers pour aller voir le travail de leurs enfants.

M. Didier Sieber souhaite concentrer ce message sans que les parents reçoivent plein de papier en début d'année, afin d'atteindre les plus démunis sur cette thématique ; en effet, l'école a une mauvaise habitude de donner plein de documents et certains parents ne les lisent même pas.

5. Bilan du CEPS 2011-2016 - Vœux éventuels pour la prochaines législature

M. Yves Allemann souhaite faire un tour de table afin de connaître le ressenti de chacun :

Il commence. Au début il n'était pas très enthousiaste de participer au Conseil d'établissement mais il a eu beaucoup de plaisir car il connaît bien M. Rochat qui l'a présidé pendant 4 ans ½. Il a trouvé très constructif et il y a eu des débats très intéressants. Le sujet qui l'a le plus marqué c'est sur la sécurité des enfants à l'école. Un bon travail a été fait et il remercie tous les membres. Il dit aussi qu'il y a de nombreux parents de nationalité étrangère, qui ne comprenaient pas le règlement de l'école; il a donc été traduit en sept langues; il y a eu une grande collaboration et ça a été très utile. Il souligne également le sujet sur les lieux d'accueil dans le parascolaire, sujet qui va se poursuivre avec la nouvelle législature. Les parents devront également donner leur contribution. C'est un sujet pas facile avec les horaires du réfectoire et des devoirs surveillés. Il dit également qu'il y a eu quelques intervenants externes qui ont apporté un éclairage différent par rapport à l'école. C'était très intéressant et il faudrait maintenir.

Un point qu'il souhaite souligner encore est celui de la sécurité. Il a été extrêmement étonné du nombre de voitures circulant vers le Collège des Pâquis et il a incité les parents à ne pas prendre leur véhicule lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants. Il informe encore que la Commune de St-Sulpice a été d'accord pour agrandir le parking à vélo.

Concernant le thème sur la santé au niveau scolaire, M. Yves Allemann précise que les enfants qui fréquentent le réfectoire scolaire apprennent à bien manger. Il a été choqué, en croisant des adolescents à la coop d'Ecublens, ce qu'ils achètent comme nourriture malsaine pendant leur pause de midi. Beaucoup d'enfants sont obèses et en mauvais état physique lors des cours de gym. Il faudrait peut-être développer ce problème.

M. Yves Allemann dit que dans le futur, il semble évident qu'un membre de l'Association des parents d'élèves de chaque commune devrait faire partie du Conseil d'établissement. A la rentrée, il y aura un vote pour les futurs membres.

Il tient à remercier tous les membres pour leur investissement au nom du Conseil d'établissement.

Mme Loubna Laabar demande aux membres quels sont les points forts et les points faibles à améliorer au sein du Conseil d'établissement.

M. Sébastien Apothéloz dit qu'il est difficile de créer des liens entre les représentants des parents et les parents eux-mêmes. Dans le règlement ils ont l'obligation de convoquer les parents une fois par année, c'est un gros investissement, et pour finir il y a très peu de fréquentation des parents, (c'est toujours les mêmes). Ce n'est pas facile pour les représentants d'animer ces assemblées. Il a une petite déception par rapport à ça.

Mme Ana Milosevic dit qu'afin qu'il y ait plus de fréquentation à ces réunions, on pourrait peut-être inviter une personne qui présentera un thème bien spécifique et qui apporterait des messages importants.

Mme Corinne Rochat mentionne que pour l'organisation il y avait des choses qui n'étaient pas claires au niveau du budget, pour établir les flyers, les copies couleurs pour l'assemblée des parents et cela rendait le travail plus difficile car ils ne sont pas intégrés dans l'administration. M. Yves Allemann pense qu'il n'y aura aucun problème, que Mme Merminod et ses collègues pourront en discuter afin de mettre une ligne au budget lors de la prochaine législature.

Mme Loubna Laabar remercie toutes les personnes qui s'investissent et réfléchissent ensemble afin d'améliorer les choses et dit que le Conseil d'établissement est le meilleur endroit pour parler ouvertement de sujets importants et souhaite beaucoup de succès pour la prochaine législature.

Mme Karin Zindler est au Conseil d'établissement depuis novembre 2012. En tant que pédiatre, elle discute beaucoup avec les enfants autour de l'école. Elle a appris comment ça fonctionnait et bien apprécié les dialogues qui étaient très constructifs. Elle remercie tous les membres et souhaite à tous une bonne continuation car elle ne se représentera pas pour la prochaine législature.

M. Stéphane Gabriel était également un peu sceptique au début puisque ces conseils d'établissement remplaçaient les commissions scolaires et, par la suite, en tant que professeur de classe primaire, il a trouvé un certain intérêt. Il dit que les membres se sont bien investis et ça a débouché à certains projets concrets.

Mme Oriella Favre dit qu'elle n'est pas au Conseil depuis très longtemps et qu'en tant qu'enseignante de St-Sulpice, elle s'est sentie moins concernée. Par contre elle a trouvé les discussions très intéressantes et elle pense que l'année prochaine avec la présence de membres de l'APE de St-Sulpice et Chavannes, elle sera peut-être plus concernée.

M. Jérémie Seydoux remercie tout le monde pour leur collaboration et le travail qui a été effectué. En tant que structure d'accueil il dit que c'est agréable de faire partie de ce Conseil. Il ne s'est pas beaucoup investi mais tente de faire part des discussions à ses collègues de Chavannes.

M. Lorenzo Tardo n'est pas au conseil depuis le début mais a appris beaucoup de choses. Il félicite tout le monde pour leur investissement et surtout les mamans qui ont fait un travail extraordinaire. Il pense qu'il devrait y avoir plus d'échanges pour tous les groupes. En parlant des réseaux sociaux, il voit que dans les familles, ils sont tous avec leur smartphone. L'éducation par rapport à ça, c'est d'abord les adultes qui doivent l'avoir. Il est très content d'avoir participé à ces séances pendant 5 ans et remercie les membres.

Mme Corinne Willi remercie M. Yves Allemann qui a toujours été là depuis le début. Elle a trouvé le CEPS très intéressant, son fonctionnement doit trouver une certaine routine. Elle dit que l'on peut encore améliorer certains points, le principal est comment intéresser toutes les parties aux

discussions. Elle dit aussi que l'établissement va bien en général car il n'y a pas eu de gros problèmes comme à Lausanne.

Mme Maria Cristina Probst trouve que la plus belle chose c'est de dire que les personnes ont pris du plaisir et qu'à la fin on peut faire de belles choses. Si ensemble on peut trouver des solutions, pour elle c'est ce qui est le plus réjouissant pour l'avenir. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec les parents et de tomber sur des personnes aussi sérieuses et compétentes.

M. Sébastien Apothéloz a trouvé que c'était une bonne initiative de participer à ce Conseil d'établissement. Au début, il a trouvé un peu plus difficile sur le fait de savoir quel est rôle des uns et des autres et quel est le vrai rôle du Conseil d'établissement et que, par exemple, il ne pouvait pas intervenir sur les problèmes pédagogiques alors qu'il avait peut-être des choses à dire.

Il a été content de voir qu'ils ont pu créer des bons dialogues et a bien apprécié l'état d'esprit des membres qui ont eu des échanges très constructifs. Parfois il a eu une petite frustration de ne pas avoir pu faire plus de choses par manque de temps. Il ne se représentera pas pour un 2ème mandat pour cause de surcharge professionnelle. Il remercie tout le monde pour la bonne ambiance et leur investissement.

Mme Ana Milosevic : pour elle le CEPS était plus un moment d'écoute et de compréhension. Elle a trois petits enfants donc ne s'est pas très investie. Elle a bien apprécié les discussions, l'investissement de chacun afin de trouver des solutions. Mais qu'en une année, elle n'a pas pu beaucoup s'investir.

Mme Corinne Rochat avait une bonne dose de motivation au début, mais elle ne se représentera pas pour la prochaine législature. Elle souligne deux points positifs qui ont pu être partagés par tout le monde, soit : la traduction du règlement en plusieurs langues, ce projet était très motivant et, la soirée de réorientation professionnelle où M. Olivier Ponnaz s'est beaucoup investi avec les parents et les représentants des parents, ça a été très efficace.

Les points négatifs étaient qu'elle a eu de la peine à rencontrer les parents lors des assemblées et que le sujet sur la sécurité avec la recherche des patrouilleurs scolaires n'a pas encore abouti au bout de 5 ans. Elle pense que c'est décourageant pour les parents de voir ce sujet encore inachevé.

M. Olivier Chappuis est au CEPS depuis une année. Il est un peu déçu du manque d'intérêt des parents pour ce Conseil. Avant de se présenter il a pris le temps de bien lire le règlement et a vu que les parents avaient seulement un rôle consultatif. Il ne s'est pas investi autant que ses collègues chavannois préoccupés par les questions de sécurité routière, questions qui ne se posent pas avec la même acuité à St-Sulpice. Il va se représenter pour la prochaine législature. Il dit aussi que c'est l'occasion de rencontrer les enseignants et d'être sur le terrain. Il remercie tous les membres car il ne s'est jamais ennuyé lors de ces séances.

M. Didier Sieber se trouve dans une position en tant que nouveau directeur donc il n'a pas d'historique au Conseil d'établissement. Il pense qu'ils ont largement ouvert l'éventail des discussions entre les membres du CEPS. Il trouve que rencontrer des parents et d'autres personnes dans des conditions de discussions ouvertes et parfois de débats est un très bon moyen. Il souhaite bon vent à tous ceux qui vont partir et il est très content de poursuivre avec ceux qui vont rester.

6. Divers et propositions individuelles

M. Olivier Chappuis a une question. Il dit que les devoirs surveillés vont diminuer d'1/2 heure l'année prochaine à St-Sulpice. Il aimeraient savoir si c'est une directive du département ou si ça été pris dans le cadre de l'établissement. Si un élève fini par exemple à 16h15, sera-t-il de facto diminué de devoirs surveillés ? L'inquiétude de l'APE induit une différence de qualité de traitement entre les élèves suivant leurs horaires.

M. Didier Sieber répond que, légalement les devoirs sont limités et que pour les plus petits ils durent moins de 1h ou 1h30. Le point qu'il a relevé c'est qu'il y avait une inégalité de traitement entre les élèves qui faisaient les devoirs surveillés à midi et ceux qui faisait le soir. L'autre problématique était les devoirs surveillés sous forme de permanence et le problème est : que doit-on faire des enfants qui finissent leurs devoirs après 20 minutes? Qu'en est-il de l'attente des parents? Va-t-on les obliger de rester 1h30 ou va-t-on les libérer? M. Chappuis dit qu'actuellement ils les libèrent mais ce n'est pas forcément ce que les parents attendent. Les devoirs surveillés ne sont pas un moment de garde.

M. Yves Allemann dit que dans la grande majorité des communes, les devoirs surveillés durent 1h00. La commune ne s'est pas exprimée par rapport à la durée des devoirs surveillés; c'est M. Cunéo et M. Sieber qui disaient que c'était trop long et que ça posait un problème de surveillance. Mais il est vrai que si un élève fini ses devoirs après 20 minutes et qu'il lui arrive quelque chose, il ne sait pas dans quelle mesure ça retomberait sur l'école.

Il mentionne également qu'à St-Sulpice les devoirs surveillés sont principalement donnés par des enseignants, et c'est une très bonne chose; ce qui n'est pas du tout une obligation puisque n'importe qui, n'ayant pas eu de problème avec la justice vis à vis d'un enfant, peut donner les devoirs surveillés. Une très bonne chose également c'est qu'ils sont donnés à midi, les enfants ont donc le temps de prendre leur repas au réfectoire et de suivre ensuite les devoirs surveillés.

M. Didier Sieber vient d'une commune où tout le monde donnait les devoirs surveillés et trouve que c'est une richesse qu'à St-Sulpice ce soit les professeurs qui les donnent. Il est ravi qu'il y ait une bonne participation des enfants et trouve très bien que ce soit à midi.

Mme Loubna Laabar dit qu'à Lausanne-région il y a une grande réflexion au niveau des devoirs surveillés. Une étude a été faite sur les 26 ou 27 communes autour de Lausanne et les résultats sont effarants, car les pratiques divergent. Il y en a qui paie les devoirs surveillés très chers et aussi il y a des enseignants qui corrigent les devoirs, d'autres sont là que pour surveiller, il y a des enfants qui ont besoin d'y aller mais qui ne viennent pas car ce n'est pas obligatoire, il y a également des enfants qui n'en ont pas besoin mais qui sont là que pour la garde et ils perturbent. L'idée est de pouvoir trouver de quelle façon les devoirs surveillés peuvent être utiles pour un enfant qui en a le plus besoin.

M. Yves Allemann dit qu'il a été interpellé au dernier conseil communal par M. Chappuis sur les comparaisons entre communes sur plusieurs points au sujet des devoirs surveillés, du réfectoire etc., et que c'est très compliqué d'avoir quelque chose d'uniforme entre toutes les communes.

Mme Corinne Rochat revient sur la question des recherches de patrouilleurs scolaires et a vu que la commune de Chavannes avait remis une annonce. La question était restée en suspens mais souhaiterait savoir si quelque chose avait avancé sur cette recherche ?

Mme Loubna Laabar répond que la commune attend que les personnes viennent s'inscrire, ils se sont également renseignés sur ce qui se faisait dans les autres communes voisines et lorsque les personnes viennent, des informations leur sont données et ils sont en train de faire une base

de données. La Police de l'Ouest souhaite reprendre et analyser ces points afin de donner leur point de vue sur cette situation. Sur un passage il faut trois personnes.

Pour finir, Mme Anne Merminod remercie les membres de l'avoir accueillie et dit que ça l'intéressait beaucoup de voir comment se déroulait le Conseil d'établissement, en tant qu'enseignante et municipale. Elle se réjouit de continuer et verra l'enseignement du côté politique et trouve que c'est très bénéfique de pouvoir discuter autour d'une table. Elle trouve également important qu'un membre des parascolaires de Chavannes et St-Sulpice participe au CEPS car ils ont des choses à dire.

M. Yves Allemann remercie les participants et lève la séance à 22 h. 00

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :

Yves Allemann

La Secrétaire :

Valérie Mayerat